



COMMUNE
DE
B E R N E X
81, route de la Mairie
74500 BERNEX

34^{ème} Course pédestre de la Dent d'Oche
Trophée Pierre Mercier
Dimanche 27 juin 2021

Tél. : 04 50 73 60 40
Fax : 04 50 73 65 21
www.mairie-bernex.net
contact@mairie-bernex.net

Bulletin d'inscription

NOM	
Prénom	Sexe : H <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Date de naissance	
Adresse CP : Commune :
N° Tél. portable OBLIGATOIRE	
Catégorie	
Club FFA	
N° de licence FFA <i>(en cours de validité)</i>	
Certificat médical	
NOM et Tél personne à prévenir en cas d'urgence	

Si vous n'êtes pas licencié(e), certificat de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'1 an obligatoire

Acceptation du règlement de la course :

Par la présente inscription, je déclare les renseignements mentionnés ci-dessus exacts et reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve figurant au dos du présent bulletin et m'engage à le respecter.

Date et Signature du coureur
précédée de la mention « Lu et approuvé »





M A I R I E
DE
B E R N E X
HAUTE-SAVOIE
74500

Tel: 04 50 73 60 40
Fax: 04 50 73 65 21
www.mairie-bernex.net
contact@mairie-bernex.net

Course de la Dent d'Oche le Dimanche 27 juin 2021 Trophée Pierre Mercier

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

- **Organisateur** : Commune de Bernex Mairie 74500 BERNEX
- Type de course : Course de Montagne. Course comptant pour le Championnat des Courses Hors Stade se déroulant selon les règles sportives de la FFA. Nbre maxi de participants : **130**
Départ : 9h00 devant la mairie de Bernex (alt. 955 m).
Arrivée : Refuge de la Dent d'Oche (alt. 2.155 m).
Distance de la course : 7 km Dénivelé : 1.200 m
- **Inscriptions** :
 - En mairie le lundi, mercredi ou vendredi (9h00–12h00 14h00-17h30) **ou** de 7h00 à 8h30 le jour de la course
 - Droit d'inscription : **10 €**.
 - Catégories autorisées à participer à la course : Junior, espoir, senior et vétéran – Hommes et Femmes.
 - Age minimum 18 ans.
- **Certificat médical et Licence** :
Toute participation est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :
d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),**ou** d'un **certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition**, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Un dossard sera remis par l'organisateur à chaque coureur au moment de son inscription. Il devra le porter pendant la totalité de la course de manière visible.
- **Sécurité/Assurance** :
 - En cas de mauvais temps la course pourra à tout moment être annulée par l'organisateur.
 - Les bâtons de ski ne sont pas autorisés
 - Téléphone portable **OBLIGATOIRE** pendant la course
 - La sécurité intervient du départ (mairie) à l'arrivée (Refuge de la Dent d'Oche). A l'issue de la course, l'itinéraire à emprunter par les coureurs pour le retour est celui de la montée. Le retour se fait sous la responsabilité individuelle de chaque participant.
 - Barrière horaire : **10h15** à Oche (Au-delà les concurrents seront disqualifiés de la course)
 - 2 Ravitaillements : Fétivière (km 4) et Oche (km 6)
 - Assurances : La Commune de Bernex, organisatrice de la course, est couverte par sa police d'assurance responsabilité civile dans le cadre de l'organisation de la manifestation. Il est vivement recommandé aux concurrents de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer conformément au code du sport.
 - La compétition se déroule en partie sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée.
 - La sécurité de la course est assurée par 1 médecin et l'Association départementale de Secours en Montagne 74 (uniquement sur le parcours montagne).
 - Le concurrent s'engage à prendre connaissance et accepter le protocole sanitaire se rapportant aux événements sportifs se déroulant sur l'espace public en vigueur affiché au départ de la course et à le respecter.
 - Le concurrent s'engage à accepter sans réserve le présent règlement.

Fait à Bernex, le 28 mai 2021
Le Maire, Pierre-André JACQUIER

